



Ecrit par le 3 novembre 2025

### Marie Blachère dans Capital, « la reine incontestée des boulangeries »



Ce dimanche 19 janvier, l'émission Capital, présentée par Julien Courbet, est entrée dans les coulisses de l'enseigne de boulangerie Marie Blachère, dont le siège est basé à Châteaurenard. Ce reportage intitulé 'Marie Blachère: qui peut détrôner la reine des boulangeries pas chères ?' est disponible en replay sur le site de la chaîne télévisée M6.

L'enseigne de boulangerie, sandwicherie et tarterie Marie Blachère a fait l'objet d'un reportage par les équipes de l'émission Capital, diffusée sur M6. Ce reportage, que les téléspectateurs ont pu regarder ce dimanche 19 janvier, était scindée en deux parties dédiées aux enseignes Intermarché et Marie Blachère, ainsi qu'à leur stratégie pour se placer devant leurs concurrents.

La seconde partie de l'émission concernait Marie Blachère, société du Groupe Blachère, basé à



Châteaurenard dans les Bouches-du-Rhône. Dans ce reportage 'Marie Blachère : qui peut détrôner la reine des boulangeries pas chères ?', Bernard Blachère, fondateur et président de l'enseigne, ouvre les portes des boulangeries qui ont conquis le cœur des Français, mais aussi des étrangers puisque Marie Blachère est présente au Luxembourg, en Belgique, au Portugal, ou encore aux États-Unis. L'enseigne a d'ailleurs été qualifiée de « meilleure chaîne de boulangerie pour la santé » d'après une enquête d'<u>UFC-Que Choisir</u>.

Marie Blachère, meilleure chaîne de boulangerie pour la santé

Le reportage de Capital met en lumière la stratégie de Marie Blachère pour obtenir un tel succès auprès des consommateurs. « De la convivialité et une bonne dose de stratégie », peut-on entendre durant l'émission. On y voit les collaborateurs de l'enseigne, du boulanger au vendeur, en passant par les équipes de direction. Le téléspectateur en apprend plus sur le fonctionnement de l'entreprise, notamment sa stratégie de mise en place d'offres spéciales comme le '3+1 gratuit' ou le '4 pour 5€' qui répondent aux défis de l'inflation, de la montée en puissance du snacking, et des innovations.

Après le 3+1, Marie Blachère lance le 4 pour 5€

Pour accéder au replay du reportage, cliquez ici.

Marie Blachère en chiffres

- 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2023
- 12 000 collaborateurs
- Plus de **850** boutiques
- 380 millions de baguettes vendues par an

Carpentras: un fonds de capital-



### investissement va accompagner le développement d'Ateliers Bio de Provence



L'entreprise <u>Ateliers Bio de Provence</u>, située à Carpentras, vient d'annoncer l'entrée au capital de <u>Bio Filières Durables</u>,1<sup>er</sup> fonds français de capital-investissement 100% dédié à l'agriculture biologique. Ce changement devrait permettre à la société carpentrassienne de se développer.

Après avoir été accompagnée par <u>Léa Nature</u>, entreprise fabricante de produits naturels et biologiques, pendant plusieurs années, Ateliers Bio Provence annonce l'entrée au capital de Bio Filières Durables, un fonds de capital-investissement engagé dans la transition écologique et alimentaire géré par Esfin Gestion.

Cette prise de participation minoritaire devrait permettre à l'entreprise carpentrassienne, d'accélérer son développement, tout en restant fidèle à ses valeurs de durabilité et d'innovation. « Avec le soutien



stratégique de Bio Filières Durables, nous entendons poursuivre notre double objectif de croissance et de contribution à la préservation de l'environnement », déclare l'entreprise.

Depuis sa création en 1985, Ateliers Bio de Provence s'est imposée comme un acteur incontournable des réseaux spécialisés bio et de la restauration hors foyer. « L'entreprise incarne parfaitement les valeurs d'excellence et d'engagement social et environnemental que nous défendons avec Bio Filières Durables, explique <u>Walid Kenaissi</u>, directeur de participations chez Esfin Gestion. Notre partenariat vise à soutenir la croissance de l'entreprise, tout en continuant à promouvoir une alimentation saine et responsable. »



Ecrit par le 3 novembre 2025





Ecrit par le 3 novembre 2025



©Ateliers Bio de Provence



### Plantin ouvre son capital à l'investisseur FrenchFood Capital



Le groupe <u>Plantin</u>, leader français de la truffe basé à Puyméras, vient d'annoncer l'entrée de <u>FrenchFood Capital</u>, spécialisé dans le financement des entreprises de l'alimentaire, dans son capital en tant qu'investisseur minoritaire.

En ouvrant son capital à l'investisseur FrenchFood Capital, Plantin s'offre un accès privilégié à un vaste réseau dans les secteurs de la gastronomie et de l'agroalimentaire, mais aussi des opportunités de marché favorables à une forte croissance et à l'innovation. « C'est une nouvelle étape pour notre entreprise, cet accompagnement va nous permettre de renforcer le développement du groupe en France et à l'international », déclare <u>Christopher Poron</u>, président de Plantin.

Cette collaboration va permettre à Plantin de consolider sa présence sur ses différents marchés en



valorisant le patrimoine culinaire français, de s'établir en tant que marque incontournable dans le secteur de l'excellence gastronomique, mais aussi de continuer à soutenir la filière trufficole.

Plantin s'inscrit dans la stratégie de FrenchFood Capital d'accompagner des PME (petites et moyennes entreprises) qui comprennent les évolutions et les nouvelles attentes des consommateurs tout en respectant un savoir-faire afin d'apporter des produits de haute qualité aux professionnels de la restauration.

## Bollène : Egide renforce sa structure actionnariale



Suite au succès de l'augmentation de capital d'un montant de 1,9M€ lancée en fin d'année 2023, Egide,



spécialiste des boîtiers hermétiques dont le siège social est basé à Bollène, souhaite renforcer et stabiliser davantage la structure de son capital pour améliorer le fonctionnement de la société.

La montée au capital des sociétés iXcore, Pléiade Venture et Vatel Remploi, qui détiennent 23,95% du capital d'Egide, devrait permettre de conforter la structure financière du groupe bollénois en cas de besoin, et de tenir plus facilement les assemblées générales avec un quorum plus facile à atteindre.

V.A.

## Egide lance une nouvelle augmentation de son capital





Après avoir lancé <u>une augmentation de capital en août dernier qui s'est avérée fructueuse</u>, <u>Egide</u>, spécialiste des boîtiers hermétiques dont le siège social est basé à Bollène, annonce le lancement d'une nouvelle augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant d'environ 1,9M€.

Les actionnaires d'Egide pourront souscrire à l'augmentation de capital à raison de deux actions nouvelles pour neuf actions existantes.

Dans le cadre de l'augmentation de capital, Egide a reçu un engagement de souscription à titres irréductible d'un montant de 192 156€ de la part de Pléiade Venture, un autre de 1 679 405€ de la société iXcore, et un de 50 000€ de la part de Michel Faure, président du conseil d'administration d'Egide.

Les 1 921 561,20€ de fonds issus de l'augmentation de capital permettront à l'entreprise bollénoise de rembourser l'emprunt obligataire, d'un montant de 750 000€, souscrit auprès de la compagnie nationale de navigation et venant à échéance le 14 décembre prochain, mais aussi de poursuivre le redressement de ses deux filiales américaines.

- Capital avant l'opération : 6 651 558€
- Prix de souscription par action bouvelle : 0,65€
- Parité de souscription : 2 actions nouvelles pour 9 actions existantes
- Clôture de la souscription le jeudi 7 décembre

V.A.

## Evaluation des réformes de la fiscalité du capital



Ecrit par le 3 novembre 2025



A la suite du lancement de l'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus de l'épargne et le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt recentré sur la fortune immobilière (IFI), le comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital a été installé à <u>France Stratégie</u> en décembre 2018. Présidé désormais par Cédric Audenis, le comité publie aujourd'hui une actualisation des données concernant le positionnement de la France à l'international, l'évolution du contexte macrofinancier en France, l'évolution de la distribution des revenus de capitaux mobiliers et des patrimoines en France, et les départs et retours des contribuables soumis à l'imposition sur le patrimoine.

Afin d'apporter des éclairages complémentaires, le comité a lancé de nouveaux projets de recherche au printemps 2022. Ces travaux seront finalisés à l'été 2023 et viendront alimenter le prochain rapport du comité d'évaluation en octobre 2023 sur les effets diffus sur l'économie du PFU et/ou de la transformation de l'ISF en IFI; l'impact spécifique sur la dynamique de créations d'entreprises ainsi que sur le financement des entreprises en croissance du PFU et/ou de la transformation de l'ISF en IFI; les conséquences sur la trajectoire des entreprises de l'expatriation/impatriation de leurs propriétaires.

Pour cette année, l'actualisation des principales données disponibles permet de dégager les messages suivants.



#### Les recettes de la fiscalité sur le capital restent plus élevées en France qu'ailleurs

Les recettes de la fiscalité du capital en France demeurent parmi les plus élevées en termes de standards internationaux. Ceci s'inscrit dans un contexte plus général où, pour financer le niveau de nos dépenses publiques et notamment de nos dépenses de protection sociale, le taux de l'ensemble des prélèvements obligatoires en France est plus élevé qu'ailleurs. En 2020, les recettes de taxation sur le capital représentent 23 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires, contre une moyenne de 20 % dans l'Union européenne.

#### L'évolution du contexte macrofinancier

La seule observation des grandes variables économiques ne permet pas d'estimer si la suppression de l'ISF a permis une réorientation de l'épargne des contribuables concernés vers le financement des entreprises. Les fluctuations des variables agrégées résultent de l'addition de multiples facteurs, de natures très diverses, en particulier depuis 2020 avec la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Cela posé, on observe en 2021 que les placements en actions et en assurance-vie en unités de compte se montent à 54 milliards d'euros en 2021, soit 33 % des placements financiers des ménages, une part supérieure à celle observée habituellement. Pour les sociétés non financières, les flux de financement en actions sont à nouveau en hausse en 2021, les émissions d'actions non cotées étant largement supérieures à leur moyenne passée (98 milliards contre 55 milliards), les émissions d'actions cotées restant proches de leur moyenne passée (18 milliards contre 13 milliards).

#### La concentration des dividendes soumis au PFU reste stable en 2020

En 2020, les dividendes déclarés à l'impôt sur le revenu se sont maintenus à un niveau comparable à celui des deux années précédentes (23,6 milliards d'euros, contre 24,2 milliards en 2019 et 23,2 milliards en 2018), en nette hausse par rapport à 2017 (14,3 milliards d'euros). Les plus-values mobilières, de droit commun ou avec abattement renforcé, se sont élevées à 15 milliards d'euros en 2020, en repli de 2 milliards environ par rapport à 2019. Enfin, les intérêts se sont élevés en 2020 à 4,2 milliards d'euros, contre 4,6 milliards en moyenne les deux années précédentes, suivant la baisse tendancielle des taux d'intérêt constatée depuis plusieurs années. L'ensemble des revenus du capital soumis au PFU est en hausse de 7 milliards d'euros (+21 %) en 2020 par rapport à 2017 et en baisse de 2 milliards d'euros par rapport à 2019 (-6,5 %).

La concentration des dividendes est très stable en 2020, par rapport aux deux années précédentes : 64 % des dividendes sont perçus par des foyers déclarant plus de 100 000 euros de dividendes en 2020, un niveau comparable à celui de 2018-2019 (63 %) et beaucoup plus élevé qu'en 2017 (44 %). Les montants de dividendes supérieurs à 1 million d'euros comptent pour 24 % du total en 2020, contre 26 % en 2018-2019, soit plus de deux fois plus qu'en 2017 (10 %).

La concentration des plus-values mobilières réalisées a elle aussi augmenté depuis la réforme de 2018 : 3 900 foyers (0,01 % des foyers) concentrent 71 % des plus-values de droit commun en 2020, contre 62 % en 2017. Elle diminue toutefois en 2020, la baisse des plus-values s'expliquant par celle des plus-values supérieures à 1 million d'euros.

Baisse du nombre d'expatriations et hausse du nombre d'impatriations fiscales



Depuis le passage de l'ISF à l'IFI, on observe une baisse du nombre d'expatriations et une hausse du nombre d'impatriations fiscales de ménages français soumis à l'imposition sur le patrimoine, si bien que depuis 2018, le nombre de retours de foyers taxables à l'IFI dépasse le nombre de départs (380 versus 220 en 2020), alors qu'on constatait l'inverse pour les flux de contribuables à l'ISF (470 versus 1 020 en 2016). Cette évolution porte toutefois sur de petits effectifs, de l'ordre de quelques centaines, à comparer avec les quelque 150 000 contribuables assujettis à l'IFI.

L'ensemble des données est consultable ici.

# Les économies d'un Pontétien grâce au véhicule électrique dans Capital sur M6







Ce dimanche 23 octobre, l'émission Capital, diffusée sur la chaîne télévisée M6, présentera à 21h10 un reportage intitulé 'Chauffage, essence, électricité : comment résister à la flambée des prix ?'. Réalisé par la journaliste Florence de Soultrait, ce reportage suivra notamment Frédéric, un habitant du Pontet qui réalise 1600€ d'économies par an grâce à son véhicule électrique.

Depuis bientôt 10, il conduit une Renault Zoé électrique pour tous ses déplacements quotidiens. Sa compagne Célia, elle aussi, en est adepte. À eux deux, en chargeant le véhicule principalement sur les bornes gratuites de la ville ou celles des supermarchés, leur budget énergie ne s'élève qu'à 7€50 par mois pour 1500km parcourus en moyenne, contre 140€ s'ils roulaient en essence. La hausse des prix de l'électricité ne les effraie pas, car si les tarifs doublent, ils ne paieront tout de même que 15€ par mois.

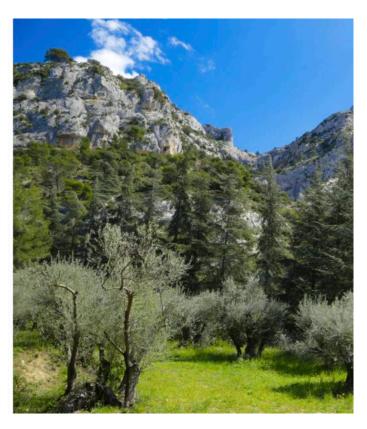
V.A.

## Le parc naturel régional du Luberon mis en lumière ce dimanche sur M6



Ecrit par le 3 novembre 2025





Ce dimanche 10 juillet à 21h10, nous découvrirons la beauté et les secrets du parc naturel régional du Luberon dans l'émission Capital, diffusée sur la chaîne télévisée M6, qui présentera le reportage 'Camargue, Luberon, Verdon : le bon filon des parcs naturels'.

Ce reportage suivra Julien, qui travaille dans le parc naturel régional du Luberon depuis 10 ans, et son équipe, qui assurent le programme de protection des vautours. Un programme qui coûte 15 000€ par an et qui permet d'héberger ces oiseaux en voie d'extinction dans le parc entre mars et août avant qu'ils ne rejoignent les côtes nord-africaines.

V.A.

### Le parc Spirou dans une émission sur M6 ce



Ecrit par le 3 novembre 2025

### dimanche





Ce dimanche 15 mai à 21h10, le programme Capital sur la chaîne télévisée M6 présentera l'émission « Astérix, Spirou, Petit Prince : ces parcs qui rêvent de détrôner Mickey » dans laquelle apparaîtra le parc Spirou Provence, situé à Monteux.

Si la France compte près de 300 parcs d'attractions, c'est Disneyland Paris qui reste en tête de la liste des plus fréquentés en France, mais aussi en Europe. Pourtant, d'autres parcs, également à thème, comme celui de Monteux, valent aussi le détour, que l'on soit passionné par les univers qu'ils proposent ou non.

Cette année, le parc Spirou a rouvert ses pour <u>une cinquième saison</u>. L'émission fera donc un zoom sur ce parc qui a investi des millions d'euros pour améliorer ses attractions et attirer de plus en plus de visiteurs et <u>qui a su se relever de la crise sanitaire</u>. Les caméras de M6 suivront Hervé Lux, le directeur des lieux, dans l'univers des éditions Dupuis, entre le Marsupilami et Lucky Luke.

V.A.